

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 1/8

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François, Président

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, BONNET Jean-François, BOUARD Gilles, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, DUBEAU Serge, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GOUGNARD Alexandre. GUAGLIARDI Loreto, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, LACOUÉ-NEGRE Michel, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, LOPEZ Valérie, MICHELET Sylvain, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, TOURRETTES Adrien.

Excusés : Mmes CAIRAULT Océane, VEYSSY Catherine, M. SISSAOUI Mounir.

Assistent : Mmes Vanessa JUGE, Marie-Laure NADAL, MM. Christophe FUGERAY, Eric LESTRADE, Vincent VALLET, Jean-Claude MESSEGER.

Sur le fondement de l'article 10 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (« Elle juge (...) l'application des présents règlements et des Statuts et Règlements des Liges (...) en appel et dernier ressort, pour ce qui concerne les décisions des Liges régionales, sauf en matière de contentieux électoral »), la présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification..

Ouverture de la réunion à 18 h 30 par le Président de la Ligue, François Grenet.

• Homologation du compte-rendu de la réunion du Comité du 2 juin 2026

A l'unanimité, les membres du Comité de direction présents homologuent le compte-rendu de la réunion du 2 juin 2026.

⇒ 27 votants – 27 voix pour

. Retour sur l'Assemblée Générale LFNA du 27/06/2026

Le Président François Grenet remercie l'ensemble des élus, membres de commissions et salariés présents et se félicite de la très bonne tenue de cette assemblée.

Près de 58 % des clubs étaient présents ou représentés, représentant plus de 65 % des voix.

Les résultats détaillés des votes sont consultables sur le site de la Ligue : [Documents – Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine](#)

Connexion de M. Brice Collonnaz à 18h45, M. Sylvain Michelet à 18h50

. Mise à jour de la composition du Bureau suite à l'Assemblée Générale LFNA du 27/06/2026

L'Assemblée Générale ayant entériné la nomination de Marc Leyge en tant que Président délégué, ce dernier doit être remplacé au poste de Secrétaire général adjoint. Adrien Tourrettes est ainsi proposé au vote des membres du Comité de direction.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 2/8

⇒ 29 votants – 28 voix pour – 1 abstention (Adrien Tourrettes).

Adrien Tourrettes tient à remercier les membres du Comité pour la confiance accordée.

La Composition du Bureau de Ligue est la suivante :

Composition du Bureau de Ligue (10 membres - article 14.1 des Statuts LFNA)

- Président de la Ligue : François Grenet
- **Président Délégué : Marc Leyge**
- Secrétaire Général ou son adjoint : Mme Catherine Veyssy ou **Adrien Tourrettes**
- Trésorier Général ou son adjoint : Laurent Fouillet ou Franck Ethève
- Deux membres du Comité de Direction : Franck Ethève et Bernard Lagarde
- Quatre Présidents de District (2 par secteur) : . Stéphane Basq, Timothée Johnson,
. Jonathan Blondy et Loreto Guagliardi

• Composition des Commissions régionales saison 2026-2027

CR des Compétitions Seniors : . M. Bernard LAGARDE remplace M. Marc LEYGE à la présidence,
. Intégration de M. Gilles BOUARD en tant que membre
. *Marc Leyge participera aux réunions de la commission en tant qu'invité*

⇒ 29 votants – 28 voix pour – 1 abstention (Bernard Lagarde)

CR des Compétitions Jeunes : . Intégration de M. Gilles BOUARD en tant que membre

⇒ 29 votants – 29 voix pour

CRTIS : . Retrait de M. Nicolas JASKOT (33) et de M. Mickaël AUGUSTIN (64)
. Réintégration de M. Philippe VERGNAUD (district des Landes) en lieu et place de M. BIDORET

⇒ 29 votants – 29 voix pour

CR Promotion Animation : . Arrêt de M. Antoine GUIJARRO (33)

⇒ 29 votants – 29 voix pour

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 3/8

CR Contrôle des Mutations : . **Kévin NAHUM (17)**, actuellement membre, **devient Président**
. Maria ESTEVES FRAGA devient vice-présidente
. Jean BOESSO est nommé vice-président

⇒ 29 votants – 29 voix pour

CR des Délégués : . intégration de Xavier MADRONNET (19)
. non-reconduction de Mohamed ZIANI BEY (87)

⇒ 29 votants – 29 voix pour

Il est mentionné en séance l'état de santé fragilisé d'un membre de commission, également Délégué régional.
Les membres des commissions concernées seront attentifs à l'évolution de la situation.

. Projet de Groupement de clubs (avec avis favorable des districts concernés)

District des Landes :

. Reconduction de la convention pour le Groupement de Jeunes « Agglo Marsan Foot ».

District Dordogne-Périgord :

. Groupement entre les clubs US Périgord Foot et La Thibérienne Nord Dordogne (*)

District Haute Vienne :

. Création du Groupement de Jeunes « GROUPEMENT ENTENTE OUEST 87 / POLE FEMININ »

District de la Creuse :

. création du « Groupement Nord Est Creuse » composé de Nord Est Creuse, Boussac, Bord St Georges et Clugnat.

District de la Vienne :

. Création du Groupement de jeunes « Vallée des Légendes » (les jeunes des clubs de Ligugé et St Benoît)
. Création du Groupement de Jeunes « Alliance ABCV » (les jeunes des clubs d'Availles en Châtellerauld, Bonneuil Matours, Cenon sur Vienne et Vouneuil sur Vienne)
. Intégration d'Usson L'Isle dans le Groupement de Jeunes Val de Clouère.

District Charente Maritime :

. Cap Aunis ASPTT FC et Avenir Sportif de la Baie ; groupement uniquement féminin nommé « La Baie Rochelaise Pôle Féminin »

⇒ 29 votants – 29 voix pour

Les membres du Comité de direction valident à l'unanimité les projets de groupement présentés.

(*) S'agissant de son club, Bernard Lagarde s'est abstenu sur le groupement proposé

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 4/8

. Signalement : Emilien B. (District de la VIENNE)

Eric Lestrade responsable juridique de la LFNA précise le contenu du dossier relatif au signalement reçu récemment et rappelle que le Comité de Direction doit se prononcer sur la suite à donner :

Situation saison 2025- 2026

Licences : Licence Technique/Régional - Libre/Senior – Futsal /Senior - Dirigeant

Origine du Signalement : Arrêté préfectoral du préfet de la VIENNE du 28 mai 2026 portant suspension d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs accueillis dans le cadre des articles L.227-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles, d'exploiter les locaux les accueillant et de participer à l'organisation des accueils. Cette mesure est limitée à six mois, sauf à ce que l'intéressé fasse l'objet de poursuites pénales. Dans ce cas, la présente mesure s'appliquerait jusqu'à l'intervention d'une décision définitive rendue par la juridiction compétente.

Arrêté transmis par la Fédération Française de Football le 16 juin 2026.

Courrier envoyé à l'intéressé le 16 juin 2026 en vue de mettre en œuvre l'article 85 RG de la F.F.F.

L'arrêté prévoit que l'interdiction vaut pour une durée limitée à six mois.

Dans le cas où l'intéressé ferait l'objet de poursuites pénales, la mesure d'interdiction temporaire d'exercer auprès de mineurs s'appliquerait jusqu'à l'intervention d'une décision définitive de la juridiction compétente.

Éléments fournis en vue de prise de décision : Recours gracieux déposé auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports le 9 juin 2026 (éléments relatifs à ce recours en annexes) aux fins d'annulation de l'arrêté de suspension.

Le mis en cause conteste les accusations portées contre lui au motif qu'il ne se serait pas trouvé sur les lieux le jour des faits (15 octobre 2025). Version corroborée par plusieurs témoignages.

- ⇒ Après échanges, les membres du Comité de direction décident une interdiction de prise de licence pendant 6 mois, dans l'attente des conclusions de l'enquête (article 85 des règlements généraux).
- ⇒ 29 votants – 29 voix pour

FIN DE SAISON 2025-2026

(en annexe)

Validation de la situation des clubs vis-à-vis des différents Statuts : Arbitrage - Terrains - Jeunes - Dirigeants et conséquences sur la saison 2026-2027

Arbitrage :

Les membres du Comité de direction prennent connaissance des dernières décisions de la CR du Statut de l'Arbitrage (réunion du 08/06/2026) et des incidences en matière de mutés sur la saison 2025-2026.

Jonathan Blondy propose une concertation préalable entre CRSA et CDSA afin d'obtenir le chiffre correct de rencontres arbitrées par les officiels de niveau départemental, couvrant des clubs de Ligue.

Brice Collonnaz rappelle que les CDSA sont associées aux réunions préparatoires de la dernière situation de juin.

Terrains : les vérifications de conformité des installations sont en cours par la CRTIS pour les clubs accédants.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 5/8

Jeunes : Le Statut des jeunes est annexé au présent PV.

Des pertes de points sont actées (clubs en 2e année d'infraction) mais sans incidence sur les accessions ou rétrogradations

Dirigeants : Le statut des Dirigeants est annexé au présent PV.

Jonathan Blondy regrette que des amendes soient prononcées à l'encontre de clubs de niveau D4, par manque de licence dirigeant. Il est rappelé en séance que cette vérification a pour objet de s'assurer de la couverture assurance des membres dirigeants des clubs.

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent, à l'unanimité, l'ensemble des Statuts présentés en séance.
- ⇒ 29 votants – 29 voix pour

Validation des classements de fin de saison

Les membres du Comité de direction ont pris connaissance des décisions prises lors des réunions des Commissions concernées :

- . CR Jeunes – réunion du 10/06/2026
- . CR Seniors – réunions du 17/06/2026
- . CR Féminine – réunion du 15/06/2026
- . CR Futsal – réunion du 22/06/2025

Il est rappelé que l'ensemble des décisions inscrites dans les comptes-rendus de ces réunions sont **prises sous réserve de procédures en cours, ou à venir.**

Après de nombreux échanges en séance, Jonathan Blondy a proposé une alternative de publication entre le 1er et le 24 juillet, à savoir le 10 juillet.

Publication des Poules Seniors M

En raison des nombreux recours actuellement déposés auprès de la FFF (Commission Supérieure d'Appel, DNCG...), il est décidé en séance de reporter au 10 juillet minimum la première communication des poules seniors masculines.

Ainsi, dans l'attente de la publication définitive, la grande majorité des clubs pourra préparer sa saison.

Lorsque l'ensemble des recours auront été traités et au plus tard le 24 juillet 2026 comme prévu dans les RG de la LFNA, les poules définitives seront diffusées.

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent, à l'unanimité, les informations précitées.
- ⇒ 29 votants – 29 voix pour

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 6/8

Il est précisé que les comptes-rendus des commissions sur les classements de fin de saison ne sont pas, à ce jour publiés, en raison des procédures en cours.

PREPARATION DE LA SAISON 2026-2027

Calendriers Généraux Seniors et Jeunes pour la saison 2026-2027

(en annexes)

Calendrier général seniors :

Marc Leyge rappelle le travail effectué par la Commission Régionale des Compétitions Seniors pour la construction du calendrier 2026-2027, en tenant compte de l'ensemble des impératifs portés à la connaissance des membres.

La dernière journée prévue le 5 juin 2027 est trop tardive pour Michel Lacoue Nègre et Jonathan Blondy. Alexandre Gougard regrette que certains souhaits formulés au préalable n'aient pas été pris en compte.

Il est de nouveau rappelé que la constitution d'un calendrier général ne peut anticiper les épisodes d'intempéries, que ce soit la pluie ou les vagues de chaleur.

Les poules à 14 équipes peuvent poser un problème lors des saisons particulièrement touchées par les intempéries.

Il est rappelé que l'idéal serait une date commune, choisie par les districts, pour l'organisation de leurs finales.

- ⇒ Les membres du Comité de direction entérinent le calendrier général seniors 2026-2027.
- ⇒ 29 votants – 24 voix pour
5 abstentions : Alexandre Gougard, Jonathan Blondy, Michel Lacoue-Nègre, Serge Aublanc et Jean-François Selle).

Calendrier général Jeunes :

- ⇒ Sans remarque apportée en séance, les membres du Comité de direction entérinent à l'unanimité le calendrier général jeunes 2026-2027.
- ⇒ 29 votants – 29 voix pour

. Délégués : Liste des Observateurs pour la saison 2026-2027

(en annexe)

- ⇒ Sans remarque apportée en séance, les membres du Comité de direction entérinent à l'unanimité la liste présentée.
- ⇒ 29 votants – 29 voix pour

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 7/8

Départ d'Alain Rouger à 20h

. Arbitrage : Classification des Arbitres pour la saison 2026-2027

(en annexe)

- ⇒ Sans remarque apportée en séance, les membres du Comité de direction entérinent à l'unanimité la liste présentée, sous réserve des procédures en cours ou à venir.
- ⇒ 28 votants – 28 voix pour

. Budget Prévisionnel 2026-2027

(en annexe)

Laurent Fouillet, Trésorier Général de la LFNA, fait une présentation détaillée du budget présenté en séance. Le résultat envisagé est négatif, avoisinant 600 000 €.

Il est précisé que l'ensemble des opérations de fin de saison ne sont pas intégrées.

La plupart des chiffres indiqués sur la saison 2025-2026 sont « arrêtés » en avril/mai 2025, les comptes n'étant pas clos à ce jour.

Le trésorier précise également que le changement de plan comptable imposé à tous a quelque peu modifié le contenu de certains comptes ; toutefois, les sommes sont reportées sur la nouvelle nomenclature comptable. (ex : les montants antérieurement portés dans le compte 754 apparaissent désormais dans le 758).

Sera joint en annexe le budget prévisionnel 2026-2027 tenant compte des remarques faites en séance.

Jonathan Blondy demande des précisions sur les charges de personnel, ainsi que sur l'atterrissage financier 25/26 ayant permis de travailler le budget prévisionnel 26/27. Il trouve dommage que les documents présentés en CR Finance soient différents du vote du jour. Jonathan Blondy s'interroge, comme la saison précédente, sur la présentation d'un budget prévisionnel déficitaire.

Ce budget prévisionnel sera proposé au vote des clubs en Assemblée Générale financière de novembre 2026 (cf. article 18 des Statuts de la LFNA).

- ⇒ Les membres du Comité de direction valident le Budget Prévisionnel 2026-2027.
- ⇒ 28 votants – 23 voix pour
(1 voix contre : Timothée Johnson ;
4 abstentions : Alexandre Gougnard, Jonathan Blondy, Serge Aublanc, Jean-François Bonnet).

Départ de Michel Lacoue-Nègre à 21h20

. Les tarifs généraux 2026-2027

(en annexe)

Conformément aux décisions prises en C.R. des Finances, Laurent Fouillet précise que les tarifs de la prochaine saison ont subi une augmentation équivalente à l'inflation, soit 2.50 %.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU MARDI 29 JUIN 2026 – VISIOCONFERENCE

PAGE 8/8

Les présidents de district regrettent que le document présenté en séance leur ait été adressé trop tardivement pour en faire l'étude.

- ⇒ Les membres du Comité de direction valident les tarifs 2026-2027.
- ⇒ 27 votants – 18 voix pour
(1 voix contre : Alexandre Gougard
8 abstentions : Timothée Johnson, Jonathan Blondy, Serge Aublanc, Jean-François Bonnet, Loreto Guagliardi, Sylvain Michelet, Pierrette Barrot, Jean-François Selle).

. Interventions en fin de séance

- Alexandre Gougard sur la convention financière, les Contrats d'Objectifs et sur les modalités de repêchages prévues par la Ligue.
- Jonathan Blondy sur les possibilités d'adaptation de nos propres règlements, à la suite du vote lors de la dernière AG FFF relatif aux mutations des jeunes (article 160 des RG). Quelle possibilité pour la Ligue de prévoir une réduction du nombre de mutés dans les catégories de jeunes (U10 à U13) ?
Une étude sera effectuée par le service juridique pour présentation, le cas échéant, à la prochaine AG de la Ligue.

Fin de réunion à 22 h

Le Président, François GRENET



- Jonathan Blondy a proposé une alternative de publication entre le 1er juillet et le 24 juillet, à savoir le 10 juillet.

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 1/10

Réunion présentielle à PUYMOYEN

Présidence : M. COLLONNAZ

Présents : MM. BERTAUD – SEINCE

Absents excusés : MM. CHRISTY – GASTÉUIL

Invités : M. DECHAUX (17) – CHASTANG (19)

En visioconférence : MM. HAUTIER (24) – GUAGLIARDI (40) – REYNAERT (47) – ECAULT (86)

Assiste : MM. VALLET (D.G.A.)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 116 euros.

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 15 Juin 2026 pour la saison 2025-2026.

Nous vous rappelons aussi qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2026/2027.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2026/2027.

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2025/2026 et six joueurs mutés en moins en équipe 1^{ère} dès le début de la saison 2026/2027.

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 2/10

Liste des clubs NATIONAUX et REGIONAUX en infraction au 15 Juin 2026

CHARENTE :

Régional 1 :

JARNAC SPORTS

Mme BOUILLER n'a pas atteint son quota de matchs (8 rencontres pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un arbitre licencié du club ne permettant pas d'atteindre le minimum.

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 180€.

Régional 2 :

LA ROCHE RIVIERES F.C.

Il manque 1 arbitre (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

A.S. ST YRIEIX

M. CANON n'a pas atteint son quota de matchs (3 rencontres pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Elle prend connaissance à posteriori d'une demande d'année sabbatique validée par la CDA de la CHARENTE en date du 19 Novembre 2025. Or, la réglementation de la CRA indique : « *Toute demande d'année sabbatique pour convenance personnelle est transmise **jusqu'au 31 août de la saison en cours** (dernier délai) à la CRA, qui la transmet avec avis à la Commission du Statut de l'arbitrage.* »

M. GACHET n'a pas atteint son quota de matchs (aucune rencontre pour un minimum fixé à 6), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€.

S.C. MOUTHIERS

Il manque 1 arbitre (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

CHARENTE-MARITIME :

Régional 2 :

E.S. LA ROCHELLE

Il manque 1 arbitre (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

ROYAN VAUX ATLANTIQUE

M. BOUQUAIN n'a pas atteint son quota de matchs (12 rencontres pour un minimum fixé à 16), sans possibilité de compensation au regard du nombre de matchs des deux autres arbitres.

Il manque donc un arbitre – 2^{ème} année d'infraction – amende de 240€

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 3/10

CORREZE :

Régional 3 :

E.S. NONARDS ALTILLAC

M. ADGIE n'a pas atteint son quota de matchs (10 rencontres pour un minimum fixé à 16), sans possibilité de compensation au regard du nombre de matchs des autres arbitres du club.

M. BEZARD n'a pas atteint son quota de matchs (0 rencontre pour un minimum fixé à 16), sans possibilité de compensation au regard du nombre de matchs des autres arbitres du club.

M. GINIBRIERE n'a pas atteint son quota de matchs (2 rencontres pour un minimum fixé à 16), sans possibilité de compensation au regard du nombre de matchs des autres arbitres du club.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€

CREUSE :

Régional 2 :

E.S. GUERETOISE

Mme ECHA n'a pas atteint son quota de matchs (0 rencontre pour un minimum fixé à 16), sans possibilité de compensation au regard du nombre de matchs des autres arbitres du club.

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 140€.

Régional 3 :

RAPID STE FEYRE F.C.

Il manque 1 arbitre (aucune validation FIA, ni licence enregistrée au 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€

DORDOGNE :

Régional 3 :

UNION CHANCELADE MARSAC 24

M. DEMEME, formé au club de l'U.S. CHANCELADE MARSAC 24 et comptant pour l'effectif au titre de l'article 35, n'a pas atteint son quota de matchs (0 rencontres pour un minimum fixé à 16).

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€.

GIRONDE :

National 3 :

U.S. LEGE CAP FERRET

M. DOS SANTOS Dorian est déclaré indépendant durant 4 saisons, depuis la décision d'absence de couverture sur un précédent changement de club.

M. HOMET Pierre n'a pas atteint son quota de matchs (1 rencontre pour un minimum fixé à 6), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 300€

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 4/10

Régional 2 :

E.S. BLANQUEFORTAISE

M. BRET Gabin n'a pas atteint son quota de matchs (0 rencontre pour un minimum fixé à 6), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 140€.

PATRONAGE BAZADAIS

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction.

F.C. COTEAUX LIBOURNAIS

M. DELERUE n'a pu officier depuis le 22 Décembre 2025 en raison d'une suspension. Sans aucune rencontre validée depuis le début de saison, il ne peut compter dans l'effectif.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 140€.

Régional 3 :

C.A. SALLOIS

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 2^{ème} année d'infraction

F.C. PAYS AUROSSAIS

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction

F.C. MEDOC OCEAN

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction

C.A. CASTETS EN DORTHE

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction

F.C. SUD GIRONDE

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction et amende supplémentaire de 120€ en raison du quota de matchs non atteint par M. ROLLIN (3 rencontres pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.)

HAILLAN FOOTBALL

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction

U.S. COUTRAS

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026 – 1^{ère} année d'infraction et amende de 120€ non répertoriée sur la précédent P.V.

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 5/10

LANDES :

Régional 2 :

F.C. TARTAS ST YAGUEN

M. DANTHEZ n'a pas atteint son quota de matchs (10 rencontres pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un arbitre licencié du club ne permettant pas d'atteindre le minimum.

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 140€.

E.S. MONTOISE

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

Régional 3 :

F.C. BORN

Il manque 3 arbitres licenciés (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 2^{ème} année d'infraction

F.C. HAGETMAUTI

M. CRABOS n'a pas atteint son quota de matchs (4 rencontres pour un minimum fixé à 16 malgré une indisponibilité médicale de 2 mois), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un arbitre licencié du club ne permettant pas d'atteindre le minimum.

M. DAWOD n'a pas atteint son quota de matchs (6 rencontres pour un minimum fixé à 16) en raison d'une suspension.

Il manque donc 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€.

LOT ET GARONNE :

Aucun club Régional n'est en infraction.

PYRENEES ATLANTIQUES :

National 2 :

AVIRON BAYONNAIS F.C.

M. LECHAT est déclaré indépendant durant 4 saisons, depuis la décision d'absence de couverture sur un précédent changement de club.

M. ALMEIDA DE LIMA n'a pas atteint son quota de matchs (0 rencontre pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 300€

Régional 3 :

J.A. BIARRITZ

M. DIALLO est déclaré indépendant pour la saison 2025/2026, en raison d'un renouvellement postérieur à la date butoir.

M. KORTHUIS n'a pas atteint son quota de matchs (1 rencontre pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.

Il manque donc un arbitre – 1^{ère} année d'infraction – amende de 120€

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 6/10

AVENIR MOURENNOIS

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

DEUX-SEVRES :

Régional 3 :

U.S. ST SAUVEUR

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

F.C. SUD GATINE

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

VIENNE :

National 2 :

STADE POITEVIN F.C.

Il manquait deux arbitres licenciés (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 2^{ème} année d'infraction et amende supplémentaire de 1200€ en raison du quota de matchs non atteint par :

- M. JUBRE (0 rencontre pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.)
- M. NGBOPOLO KOLEWA (0 rencontre pour un minimum fixé à 16), la compensation éventuelle de 4 rencontres par un autre arbitre licencié du club ne permet pas d'atteindre le minimum exigé.)

Régional 3 :

C.S. NAINTE

Il manque un arbitre licencié (déjà mentionné en 1^{ère} situation du 28 Février 2026) – 1^{ère} année d'infraction

HAUTE-VIENNE :

Tous les clubs NATIONAUX et REGIONAUX sont considérés en règle

Liste définitive des joueurs mutés supplémentaires accordés pour la saison 2026-2027

Extrait de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage :

«Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, **un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

CHARENTE :

ANGOULEME CHARENTE F.C. : 1 muté supplémentaire

A.S. PUYSMOYEN : 1 muté supplémentaire

J.S. GRANDE CHAMPAGNE : 1 muté supplémentaire

O.F.C. RUELLE : 1 muté supplémentaire

CHARENTE-MARITIME :

F.C. PERIGNY : 2 mutés supplémentaires

ETOILE MARITIME F.C. : 2 mutés supplémentaires

A.S. COZES : 1 muté supplémentaire

F.C.S JONZAC ST GERMAIN : 1 muté supplémentaire

FOOTBALL CLUB SUD 17 : 1 muté supplémentaire

CORREZE :

A.S. JUGEALS NOAILLES : 1 muté supplémentaire

U.S. DONZENACOISE : 2 mutés supplémentaires

CREUSE :

AVENIR DE GOUZON : 2 mutés supplémentaires

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 8/10

DORDOGNE :

TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. : 2 mutés supplémentaires
BERGERAC PERIGORD F.C. : 1 muté supplémentaire
F.C. LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC : 2 mutés supplémentaires
C.O. COULOUNIEUX CHAMIERES : 1 muté supplémentaire
F.C. COTEAUX PECHARMANT : 2 mutés supplémentaires
S.A. SANILHACOIS : 2 mutés supplémentaires

GIRONDE :

F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX : 1 muté supplémentaire
F.C. BASSIN D'ARCACHON : 2 mutés supplémentaires
S.A.G. CESTAS : 2 mutés supplémentaires
F.C.E. MERIGNAC ARLAC : 2 mutés supplémentaires
JEUNESSE VILLENAVAISE : 1 muté supplémentaire
S.A. MERIGNACAIS : 2 mutés supplémentaires
U.S. LORMONT : 2 mutés supplémentaires
F.C. ST MEDARD EN JALLES : 1 muté supplémentaire
F.C. DES PORTES ENTRE DEUX MERS : 2 mutés supplémentaires
LA BREDE F.C. : 1 muté supplémentaire
U.S. CENON : 2 mutés supplémentaires
F.C. DES GRAVES : 2 mutés supplémentaires
STADE MEDARDAIS : 2 mutés supplémentaires
U.S. BOUSCAT : 2 mutés supplémentaires
F.C. PESSAC ALOUETTE : 2 mutés supplémentaires
S.F.C. ANDERNOS SPORT : 1 muté supplémentaire
F.C. ST ANDRE DE CUBZAC : 1 muté supplémentaire
F.C. MEDOC CŒUR ATLANTIQUE : 1 muté supplémentaire
C.A. BEGLAIS : 2 mutés supplémentaires
F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE : 1 muté supplémentaire
LES COQS ROUGES DE BORDEAUX : 1 muté supplémentaire
R.C. BORDEAUX : 2 mutés supplémentaires
F.C. ALLIANCE DU MORON : 2 mutés supplémentaires
A.S. TAILLANAISE : 1 muté supplémentaire
F.C. RIVE DROITE 33 : 2 mutés supplémentaires
S.C. CADAUJAC : 1 muté supplémentaire
F.C. LOUBESIEN : 2 mutés supplémentaires
R.C. CHAMBERY : 2 mutés supplémentaires
LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024 : 1 muté supplémentaire

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 9/10

LANDES :

SAINT PAUL SPORTS : 2 mutés supplémentaires
STADE MONTOIS : 1 muté supplémentaire
SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C. : 1 muté supplémentaire
S.C. ST PIERRE DU MONT : 2 mutés supplémentaires
A.S. TARNOS : 2 mutés supplémentaires

LOT ET GARONNE :

ENT. BOE BON ENCONTRE : 1 muté supplémentaire
S.U. AGENAIS : 1 muté supplémentaire
F.C. PORTE AQUITAINE 47 : 2 mutés supplémentaires

PYRENEES ATLANTIQUES :

PAU F.C. : 2 mutés supplémentaires
ARIN LUZIEN : 2 mutés supplémentaires
A.S.M.U.R. : 2 mutés supplémentaires
HIRIBURUKO AINHARA : 2 mutés supplémentaires
F.C. LESCARIEN : 2 mutés supplémentaires
LES CROISES DE BAYONNE : 2 mutés supplémentaires
F.C. HASPARREN : 2 mutés supplémentaires
UNION PORTUGAISE DE PAU : 2 mutés supplémentaires
UNION JURANCONNAISE : 1 muté supplémentaire
E.S.M.A.N. MEILLON : 1 muté supplémentaire
F.C. OLORON BEARN : 1 muté supplémentaire
ELAN BOUCALAIS : 1 muté supplémentaire

DEUX-SEVRES :

CHAURAY F.C. : 1 muté supplémentaire
BRESSUIRE F.C. : 1 muté supplémentaire
R.C. PARTHENAY VIENNAY : 1 muté supplémentaire
O.L. NIORT ST LIGUAIRE : 1 muté supplémentaire
U.A. ST FLORENT CHAMOIS : 2 mutés supplémentaires
AVENIR 79 F.C. : 2 mutés supplémentaires
A.S. ECHIRE ST GELAIS : 2 mutés supplémentaires
E.S. CELLES VERRINES : 2 mutés supplémentaires
A.S. PAYS MELLOIS : 1 muté supplémentaire
S.C. THOUARSAIS : 1 muté supplémentaire
GATI FOOT. : 2 mutés supplémentaires
F.C.CHANTELOUP COURLAY CHAPELLE : 1 muté supplémentaire

C.R. STATUT DE L'ARBITRAGE REUNION DU LUNDI 08 JUIN 2026

PAGE 10/10

VIENNE :

U.S. CHAUVIGNY : 2 mutés supplémentaires
LA LIGUGEEENNE : 1 muté supplémentaire
U.E.S. MONTMORILLON : 1 muté supplémentaire
E.S. BEAUMONT ST CYR : 1 muté supplémentaire
F.C. FONTAINE LE COMTE : 1 muté supplémentaire
E.S. NOUAILLE : 1 muté supplémentaire
E.S. CHATEAU LARCHER : 1 muté supplémentaire
U.S. MIGNE AUXANCES : 1 muté supplémentaire

HAUTE - VIENNE :

A.S. PANAZOL : 2 mutés supplémentaires
J.A. ISLE : 2 mutés supplémentaires
U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT : 2 mutés supplémentaires
C.A. RILHAC RANCON : 1 muté supplémentaire
U.S. BESSINES MORTEROLLES : 1 muté supplémentaire
U.S. ST LEONARD DE NOBLAT : 1 muté supplémentaire
S.C. VERNEUIL SUR VIENNE : 2 mutés supplémentaires

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président de la C.R. STATUT de l'ARBITRAGE,
Brice COLLONAZ

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET



P.V. validé le 15 Juin 2026 par Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.

LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DES JEUNES - SITUATION DEFINITIVE AU 1ER MAI 2026

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 1

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION DEFINITIVE
F.C. BIGANOS	2	5 licenciés	1 (entente avec 27 licenciés)	1	3	34	DERDAN Benjamin (en formation DFREF)	INFRACTION - 1ère année - 117€

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 2

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION DEFINITIVE
ST SAVIN ST GERMAIN	2	0 (5 licenciés)	1 (entente avec 10 licenciés)	1 (entente avec 9 licenciés)	1	12	COTTET Dominique (aucun diplôme)	INFRACTION - 1ère année - 234€
COZES AS	3	0 (9 licenciés)	2 (G.J. avec 14 licenciés)	3 (G.J. avec 15 licenciés)	2 (G.J. avec 9 licenciés)	4	DALBET Ewan (BMF)	INFRACTION - 1ère année - 117€
SIREUIL JS	3	0 (10 licenciés)	0	0	0 (1 licencié)	11		INFRACTION - 1ère année - 585€
PESSAC ALOUETTE FC	2	0 (15 licenciés)	1	2	2	17	MEYRIGNAC Jeremy (DFC Jeunes)	INFRACTION - 1ère année - 117€

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 3

EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION DEFINITIVE AU 30 AVRIL
A.S. MIGNAUX BEAUVOIR	2	0	1 (entente avec 4 licenciés)	1	1	26	MELANE Enzo (BMF)	INFRACTION - 1ère année - 117€
THOUARSAIS SC	4	1 (entente avec 5 licenciés)	1 (entente avec 4 licenciés)	1 (entente avec 6 licenciés)	0 (4 licenciés)	11	BREMAUD Logan (BMF)	INFRACTION - 1ère année - 117€
U.S. BESSINES MORTEROLLES	3	1 (G.J. avec 5 licenciés)	1 (G.J. avec 23 licenciés)	1	1	30	BLONDET Thierry (CFF1)	INFRACTION - 1ère année - 117€
COMPREIGNAC USA	3	0 (3 licenciés)	1 (entente avec 5 licenciés)	1 (entente avec 4 licenciés)	1 (entente avec 3 licenciés)	10	POULET Rémy (BMF)	RÉGULARISATION
STE FEYRE RAPID FC	4	1	1	1	1	22	PETIT Benjamin (CFI U14-U19)	INFRACTION - 1ère année - 117€
LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	3	1 (entente avec 2 licenciés)	0 (5 licenciés)	2 (entente avec 6 licenciés)	1	11	NABOULET Stephane (CFI U14-U19)	INFRACTION - 1ère année - 234€
A.S. PUYMOYEN	4	0	1	2	2	19	VRILLAUD Jeremy (CFF1)	INFRACTION - 1ère année - 117€
CHÂTEAU LARCHER ES	3	1 (G.J. avec 2 licenciés)	1 (G.J. avec 1 licencié)	2 (G.J. avec 6 licenciés)	3 (G.J. avec 12 licenciés)	4	FRADIN Christophe (CFF1)	INFRACTION - 2ème année - 702€ - Perte de 5 points au classement
USSON POITOU ISLE J	2	0 (3 licenciés)	0	0	0 (3 licenciés)	4		INFRACTION - 1ère année - 585€
CHANCELADE MARSAC 24	2	1	0	3	0 (3 licenciés)	14	MARA Issa (BMF)	INFRACTION - 1ère année - 117€
S.C. MOUTHIERS	3	4 (G.J. avec 18 licenciés)	2 (G.J. avec 20 licenciés)	5 (G.J. avec 5 licenciés)	1	20	RICHARD Jerome (CFI 10-U13)	INFRACTION - 1ère année - 117€
A.S.F.C. VINDELLE	3	2 (G.J. avec 0 licenciés)	2 (G.J. avec 15 licenciés)	2 (G.J. avec 8 licenciés)	0 (3 licenciés)	10	NEBOUT Julien (CFI U10/U11)	INFRACTION - 1ère année - 234€
DONZENACCOISE US	2	2	1	0 (3 licenciés)	2	33	PONS Julian (BMF)	INFRACTION - 1ère année - 117€
NONARDS ALTILLAC ES	3	1	2	2	1	20	THEIL Jean Christian (CFF1)	INFRACTION - 1ère année - 117€
CASTETS EN DORTHE CA	3	1	0	1	2	18	BACHA Abdelkader (CFI U10-U13)	INFRACTION - 1ère année - 117€
HAILLAN FOOT 33	3	1	2	2	5	44		INFRACTION - 1ère année - 117€
OLYMPIQUE CAZAUZ	3	1 (G.J. avec 2 licenciés)	1 (G.J. avec 0 licenciés)	2 (G.J. 0 licenciés)	0 (1 licenciés)	0		INFRACTION - 1ère année - 585€
LANTONNAIS CS	2	0	1	2	1	17	DESNOT Stephane (DFC Jeunes)	RÉGULARISATION
F.C. PAYS AUROSSAIS	2	1	1	1	1	34	RAISE Michael (CFF2)	RÉGULARISATION
SUD GIRONDE FC	2	0 (11 licenciés)	0 (1 licencié)	2 (5 licenciés)	0 (5 licenciés)	8	LEFRANÇOIS Vincent (DFC Jeunes)	INFRACTION - 1ère année - 351€

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R1 (situation intermédiaire)

POULE UNIQUE	EQUIPE U12/U19 F	U6 F A U11 F	DECISION INTERMEDIAIRE
F.C. GRADIGNAN	2	10	INFRACTION - 1ère année - 117€
JARNAC SPORTS	1	7	INFRACTION - 1ère année - 117€
LIMOGES FOOTBALL	1	11	INFRACTION - 1ère année - 117€
PAU F.C.	1	10	INFRACTION - 1ère année - 117€
ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS	3	14	RÉGULARISATION
ST MEDARD GUIZ PPE	1 (G.J. avec 17 licenciées)	4	INFRACTION - 1ère année - 117€
F.C. TALENCE	2	9	INFRACTION - 1ère année - 117€

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R2 (situation définitive)

EQUIPES	U12/U19 F (recommandé)	E.F.F.	DECISION DEFINITIVE AU 30 AVRIL
BRESSUIRE FC	4	9	INFRACTION - 1ère année - 117€
CORNOILS FORTUNAD	1	6	INFRACTION - 1ère année - 117€
E.S. GUERETOISE	3	4	INFRACTION - 1ère année - 117€
U.S. JAUNAY MARIGNY	0	6	INFRACTION - 2ème année - 234€ - Perte de 3 points au classement
ST JUNIEN AS	0	6	INFRACTION - 1ère année - 117€
ANGOULEME CHARENTE FC	2	8	INFRACTION - 1ère année - 117€
BASSIN D'ARCACHON	3	5	INFRACTION - 1ère année - 117€
G.F. GARO FOOT 1 (entente MARMANDE +VIRAZEIL PUYMICLAN)	2	7	INFRACTION - 1ère année - 117€
POEY DE LESCAR AL	0	3	INFRACTION - 1ère année - 117€
A.P.F.C. TRELISSAC 1	2	11	RÉGULARISATION

STATUT DES DIRIGEANTS 2026 2027

Club(numéro)	Club(nom)	Nb de licenciés	Nb licences Dirigeant	PRESIDENT (Bureau)	SECRETAIRE GENERAL (Bureau)	TRESORIER (Bureau)	NB dirigeant manquant	Nb licence / 20	Décision	Amende
505674	SP. CHANTECLER BX NORD LE LAC	268	12	1	1	1	1	13	Infraction	61 €
505774	FOOTBALL CLUB HAGETMAU	216	19	1		1	0	11	Infraction	61 €
507151	U.S.FRATERNELLE PAMPROUX	32	7		1	1	0	2	Infraction	61 €
512613	FOY.RUR. MONTEIL	110	14	1		1	0	6	Infraction	61 €
514415	AM.S. MERPINS	175	14	1		1	0	9	Infraction	61 €
520698	U.S. LUDONAISE	218	15		1	1	0	11	Infraction	61 €
521082	U.S. LES TROIS MOUTIERS	52	9			1	0	3	Infraction	122 €
522584	AJONCS SAUGNAC MURET	38	5	1		1	0	2	Infraction	61 €
524437	U.S. BROCAS	96	17	1		1	0	5	Infraction	61 €
526770	U.S. ORCHES	22	2		1	1	0	1	Infraction	61 €
527573	A.S. LAURENTINE	2	2	1	1		0	0	Infraction	61 €
529662	A.S.C. SAULGOND	28	6		1	1	0	1	Infraction	61 €
533410	F.C. ST ROGATIE	148	13			1	0	7	Infraction	122 €
540658	A.S. TREIGNACOISE F.C.	26	4	1	1		0	1	Infraction	61 €
544359	ET. F.C. VILLEFAGNAN	31	2			1	0	2	Infraction	122 €
548357	ENT. GENIS SALAGNAC F.	23	4	1		1	0	1	Infraction	61 €
553835	TYS FUTSAL CLUB	25	2	1	1		0	1	Infraction	61 €
554232	ENT. S. MURON GENOUILLE	12	2	1		1	0	1	Infraction	61 €
554466	SOSTRA FUTSAL	3	2	1	1		0	0	Infraction	61 €
560578	FOOTBALL CLUB CLAZAY BOCAGE	59	21	1	1		0	3	Infraction	61 €
560701	ATHLETICO DE BELLEVIGNE	39	8	1	1		0	2	Infraction	61 €
564799	MAGESCQ FUTSAL	29	3	1		1	0	1	Infraction	61 €
564860	ASSOCIATION SPORTIVE PORTUGAIS D'USSEL	34	11	1	1		0	2	Infraction	61 €
564962	FC CHERAC	24	4		1		0	1	Infraction	122 €
581483	ASSOCIATION SPORTIVES DES TURC D'USSEL	66	12	1	1		0	3	Infraction	61 €
581694	U.S. CHEVANCEAUX MONTLIEU	61	12		1	1	0	3	Infraction	61 €
581887	ET. S. NOUIC MEZIERES	40	7	1		1	0	2	Infraction	61 €
864227	COLLECTIF CLUB ULTRAMARINES	11	2	1			0	1	Infraction	122 €
865351	MAZEROLLES UNION CLUB 86	12	1		1		0	1	Infraction	122 €

Calendrier Général Seniors Masculins - 2026.2027

DATES	National 2	National 3	Coupe de France	Régional 1	Régional 2 et 3	Coupe de Nouvelle-Aquitaine
<u>SAMEDI</u>	championnats N2/N3 : rencontres prévues les vendredis et samedis		Important ! La Commission des Compétitions est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues,			
08/08/2026						
15/08/2026						
22/08/2026	Journée 1		Tour 1			
29/08/2026	Journée 2	Journée 1	Tour 2	Journée 1		TOUR 1
05/09/2026	Journée 3	Journée 2		Journée 2	Journée 1	
12/09/2026	Journée 4	RAT	Tour 3	RAT	RAT	TOUR 2
19/09/2026	Journée 5	Journée 3		Journée 3	Journée 2	
26/09/2026	RAT	RAT	Tour 4	RAT	RAT	TOUR 3
03/10/2026	Journée 6	Journée 4		Journée 4	Journée 3	
10/10/2026	RAT	RAT	Tour 5	RAT	RAT	TOUR 4
17/10/2026	Journée 7	Journée 5		Journée 5	Journée 4	
24/10/2026	RAT	RAT	Tour 6	Journée 6	Journée 5	
31/10/2026	Journée 8	Journée 6		Journée 7	Journée 6	
Dimanche 1er Novembre 2026 (Toussaint)						
07/11/2026	Journée 9	Journée 7		Journée 8	Journée 7	
Mercredi 11 Novembre 2026 (Armistice)						
14/11/2026	RAT	RAT		RAT	RAT	
21/11/2026	Journée 10	Journée 8	Tour 7	RAT	RAT	TOUR 5
28/11/2026	RAT	RAT	Tour 8	Journée 10	Journée 9	
05/12/2026	Journée 11	Journée 9		Journée 11	Journée 10	
12/12/2026	Journée 12	Journée 10		Journée 12	Journée 11	
19/12/2026	RAT	RAT	1/32èmes	Journée 13	RAT	TOUR 6
26/12/2026			TREVE HIVERNALE			
02/01/2027	RAT	RAT				
09/01/2027	Journée 13	RAT	1/16èmes	RAT	RAT	
16/01/2027	Journée 14	Journée 11		RAT	RAT	TOUR 7
23/01/2027	Journée 15	Journée 12		Journée 14	Journée 12	
29/01/2027	RAT	RAT		Journée 15	Journée 13	
06/02/2027	Journée 16	Journée 13		Journée 16	Journée 14	
13/02/2027	Journée 17	Journée 14	1/8èmes : 3 février	RAT	RAT	1/8èmes de Finale
20/02/2027	Journée 18	Journée 15		RAT	RAT	
27/02/2027	RAT	RAT		RAT	RAT	
06/03/2027	Journée 19	Journée 16		Journée 17	Journée 15	
13/03/2027	Journée 20	Journée 17	1/4 : 3 mars	Journée 18	Journée 16	
20/03/2027	Journée 21	Journée 18		Journée 19	Journée 17	
27/03/2027	Journée 22	RAT		RAT	RAT	
Lundi 29 Mars 2027 (Pâques)						
03/04/2027	Journée 23	Journée 19		Journée 20	Journée 18	
10/04/2027	Journée 24	Journée 20		Journée 21	Journée 19	
17/04/2027	Journée 25	Journée 21		RAT	RAT	1/4 de Finale
24/04/2027	Journée 26	Journée 22	1/2 : 21 avril	Journée 22	RAT	
Samedi 1er Mai 2027 (Fête du Travail)						
03/05/2027	Journée 27	Journée 23		Journée 23	Journée 20	
Jeudi 06 Mai 2027 (Ascension)						
08/05/2027	RAT	RAT		RAT	RAT	
Samedi 8 Mai 2027 (Victoire 1945)						
10/05/2027	Journée 28	Journée 24		RAT	RAT	1/2 Finales
15/05/2027	RAT	RAT	FINALE : 15 mai	Journée 24	Journée 21	
Lundi 17 Mai 2027 (Pentecôte)						
22/05/2027	Journée 29	Journée 25		Journée 25	RAT	
29/05/2027	Journée 30	Journée 26		RAT	Journée 22	
05/06/2027				Journée 26		
12/06/2027						FINALE
19/06/2027						
26/06/2027						

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TECHNIQUES	COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE	U18 R1	U18 R2	COUPE NATIONALE U18 FOOTBALL	U17 R1	U17 R2	U16 R1	U16 R2	CHALLENGE NA U16	U15 R1	U15 R2	COUPE NA U15	U14 LIGUE - Phase 1	U14 R1	U14 R2	CHALLENGE NA U14	U13 CR	CHALLENGE U12
Samedis	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																			
15/08/2026	Rentrée scolaire le lundi 1er Septembre																			
22/08/2026																				
29/08/2026																				
05/09/2026			Tour Préliminaire (si nécessaire)	J1	J1		J1	J1	J1	J1		J1	J1		J1					
12/09/2026				J2	J2		J2	J2	J2	J2		J2	J2		J2					
19/09/2026			Tour 1	RAT	RAT		J3	J3	J3	J3		J3	J3		J3					
26/09/2026				J3	J3		J4	J4	J4	J4		J4	J4		J4					
03/10/2026			Tour 2	RAT	RAT		J5	J5	J5	J5		J5	J5		J5					
10/10/2026				J4	J4		J6	J6	J6	J6		J6	J6		J6					
17/10/2026			Tour 3	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J1 Poules	RAT	RAT	Tour 1	RAT			J1 Poules		
24/10/2026	du samedi 17 octobre au dimanche 1er Novembre			RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
31/10/2026			Tour 4	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J2 Poules	RAT	RAT	Tour 2	RAT			J2 Poules		J1
07/11/2026				J5	J5		J7	J7	J7	J7		J7	J7		J7					
Mercredi 11 Novembre 2026 (Armistice)				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
14/11/2026				J6	J6		J8	J8	J8	J8		J8	J8		J8					
21/11/2026			Finale Régionale	J7	J7		RAT	RAT	RAT	RAT	J3 Poules	RAT	RAT	Tour 3	RAT			J3 Poules		
28/11/2026				J8	J8		J9	J9	J9	J9		J9	J9		J9					
05/12/2026				J9	J9		J10	J10	J10	J10		J10	J10		RAT					
12/12/2026			1er Tour Fédéral	J10	J10		RAT	RAT	RAT	RAT	1/16èmes	RAT	RAT	Tour 4	RAT			1/16èmes		
19/12/2026				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT					
26/12/2026	du samedi 19 décembre au dimanche 5 janvier			TREVE HIVERNALE																
02/01/2027																				
09/01/2027		Réunion ETR / U13	1/32èmes de Finale	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT							
16/01/2027				J11	J11		J11	J11	J11	J11		J11	J11			RAT	RAT			
23/01/2027				J12	J12		J12	J12	J12	J12		J12	J12			J1	J1		J1	
30/01/2027			1/16èmes de Finale	J13	J13		J13	J13	J13	J13		J13	J13			J2	J2		J2	
06/02/2027				J14	J14		J14	J14	J14	J14		J14	J14			J3	3		J3	
13/02/2027	du samedi 13 au dimanche 28 février			RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/8èmes	RAT	RAT	Tour 6		RAT	RAT	1/8èmes	RAT	J2
20/02/2027				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
27/02/2027			1/8èmes de Finale	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
06/03/2027				J15	J15		J15	J15	J15	J15		J15	J15			J4	J4		J4	
13/03/2027				J16	J16		J16	J16	J16	J16		J16	J16			J5	J5		J5	
20/03/2027		Finale départementale U13 PITCH		J17	J17		J17	J17	J17	J17		J17	J17			J6	J6		Finale départementale U13 PITCH	
27/03/2027		Détection U15		RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT			RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	
Lundi 29 Mars 2027 (Pâques)				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
03/04/2027			1/4 de Finale	J18	J18		J18	J18	J18	J18		J18	J18			J7	J7		J6	
10/04/2027				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	1/4 de Finale		RAT	RAT		RAT	J3
17/04/2027				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
24/04/2027			1/2 Finales	J19	J19		J19	J19	J19	J19		J19	J19			RAT	RAT		J7	
Samedi 1er Mai 2027 (Fête du Travail)		Finale Régionale U13 PITCH		J20	J20		J20	J20	J20	J20		J20	J20			J8	J8		Finale Régionale U13 PITCH	
Jeudi 06 Mai 2027 (Ascension)				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
Samedi 8 Mai 2027 (Victoire 1945)				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
15/05/2027			FINALE	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	RAT	1/2 Finales		RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	
Lundi 17 Mai 2027 (Pentecôte)				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		RAT	
22/05/2027				J21	J21		J21	J21	J21	J21		J21	J21			J9	J9		J8	
29/05/2027				J22	J22		J22	J22	J22	J22		J22	J22						J9	
05/06/2027			BARRAGE	BARRAGE					BARRAGE	BARRAGE										
12/06/2027											FINALE				FINALE			FINALE		



Observateurs des délégués 2026-2027

Membres de la commission régionale			
DEBINSKI	Alain	Gironde	adebinski@aol.com
BAHI	Nourédine	Gironde	bahi.nono18@gmail.com
CRUCHON	Bernard	Gironde	b.cruchon@wanadoo.fr
FAURE	Philippe	Charente	faurephilippe@live.fr
GAZEAU	Yannick	Deux-Sèvres	gazeau.yannick@wanadoo.fr
GILBERT	Francis	Deux-Sèvres	francis.gilbert2@wanadoo.fr
GIRAUD	Marc	Haute Vienne	marc.giraud16@orange.fr
GRANDCOING	Daniel	Gironde	daniel.grandcoing@free.fr
MESSAGER	Jean-Claude	Gironde	jc-messenger@orange.fr
VILLAGRASA	Mario	Gironde	m.villagrasa@cegetel.net
Délégué(e)s FFF			
BARRERE	Philippe	Landes	barrere.ph@orange.fr
COENE	Eric	Gironde	coene.eric@orange.fr
GUAGLIARDI	Patrick	Landes	patguag@orange.fr
JACQUEMET	Thierry	Dordogne	jacquemet.thierry0351@orange.fr
MADRONNET	Xavier	Corrèze	xavier.madronnet@orange.fr
RIGAUD	Stéphane	Haute Vienne	stephane.rigaud84@orange.fr
SISSAOUI	Mounir	Haute Vienne	mounir.sissaoui23@gmail.com
SUCHARYNA	Bérengère	Charente	sucharynaberengere@gmail.com
Délégué LFNA			
DOCHE	Philippe	Pyrénées Atlantiques	phil.doche4@gmail.com



AFFECTATION DES ARBITRES REGIONAUX

Saison 2026/2027

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

ARBITRES REGIONAL 1 - Groupe A

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BENITO Paul	F4
HIRI Samy	Cand F4/F5
JABLONSKI Clément	Cand F4/F5
DUCASSE Hugo	R1
MARI Nathan	R1
BROSSARD Thomas	R2
SERRET Adrien	R2
MORALI Zachary	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 1 - Groupe B

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
FRAPPREAU Alexandre	F5
DUPAYS Axel	Cand F4/F5
SARRIEAU Matthieu	R1
FLOZE Tanguy	R1
PERETTI Matéo	R1
DIETSCH Eliott	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

KOSICA Maxence	Départ autre Ligue
----------------	--------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 1 - Groupe 1

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
FAIVRE Aurélien	R1
EL KHELOUANE Youssef	R1
LESAVRE Sébastien	R1
ROUMIER Maxime	R1
RICHE Jordan	R1
BISME Damien	R1
JOURDA Cyril	R1
PLAINCHAMP David	R1
DESLIOT Sébastien	R2
DE SILVIO Loris	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

MARY Flavien	R1 - saison gelée
DE CASTRO Manuel	Arrêt
SARRAUTE Romain	Arrêt
SEGUIN Nicolas	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES JAF/JAFFE

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
DEBARRE Victor	R1
FRISCIA Bastien	JAF 2
GILLES Fridolin	JAF Elite
HONNINGER Luc	JAF 1
KERBORIOU Maya	JAFFE
LAFAGE Armand	JAF Elite
MIGUELGORRY Matéo	JAF 1
TEILLOUT Lou Ann	JAR

Candidats JAF/JAFFE

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BRANDELY Lucas	JAF 2
DOYEN Noah	JAF 2
GURSAL Ilyas	R2
MAKBOUL Manssour	R2
MEPONTE Lily	JAFFE
PAUL Corto	JAF 2
SIAD Hélène	Cand JAFFE
SORNET Nathan	R2
VANCOILLIE Lilian	JAF 2
VINCELOT Antonin	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 - Groupe A

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
COUTURIER Morgan	R1
DUCOULOMBIER Timothé	R2
DESSIMOULIE Jimmy	R2
ANDRE Timothée	R2
TALABOT Melvin	R2
DESCHAMPS Ryan	R2
DELACOUR Victor	R3
GUILLEBAULT Maxence	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 - Groupe B

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
SARDIN Lucas	R1
SAINT PIERRE Louis	R2
LESCAUDRON Romain	R2
SANCHEZ Mathiiias	R2
ROUGIER Valentin	R2
BORTOLATO Enzo	R2
BERGER Kévin	R3
VIDAL Léo	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 - Groupe 1

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
MILLET Nicolas	R1
COGULET Nicolas	R2
NEBOUT Nicolas	R2
ABDOUNE Radouane	R2
VALLET Damien	R2
DELAFORGE Cyrille	R2
CHARUAU Romain	R2
BOUBNAN Badr	R2
BEN MABROUK Karim	R2
BOUDIN Rodolphe	R2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

RIVASSEAU Quentin	R2 - saison gelée
SCHELLEKENS Benoît	R2 - saison gelée
BLONDY Jonathan	Arrêt
TOUPLIN Bruno	Arrêt
EL AZZOUZI Abdeslam	Départ autre Ligue

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 - Groupe 2

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BROSSEAU Paul Henri	R1
ATIA Zouhayer	R2
KASSI Tarik	R2
DEPREZ Alexandre	R2
GINGREAU Julien	R2
CHRISTY Cédric	R2
GIRAUDET David	R2
PORCHER Morgan	R2
CHARON Gaël	R2
MONTEIL Cédric	R2
BODIN Grégory	R3
CHAIGNE Christophe	R3
JAUNEAU Bastien	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

BERNARD Benjamin	R3 - Décision CRA
CARON Vincent	District à sa demande

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 - Groupe 3

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ROSELIER Kévin	R1
PAIGNAC ZANCAN Arnaud	R2
DEGNON Mawuena Rémi	R2
MARTINEZ Mickaël	R2
MARIE François	R2
BONNEAU Laurent	R2
AUMONT Alexandre	R2
SEIDNER Julien	R2
DEMANUELLI Romain	R2
MOURET Christophe	R2
BOURGEOIS Nicolas	R3
MARTINEZ Louis	R3
GHACHI Rachid	R3
BARROUILLET Loïc	R3
RIEFFEL Jason	R3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 2 Féminines

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
HOORNAERT Priscillia	R2
AUBOURG Alice	R3
CRUCHON Vanessa	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe A

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
MIGNOT Nicolas	R2
LABORDE Samuel	R3
GIRAUD Axel	R3
CHAHID Oussama	R3
PLANTET Robbin	R3
DERGUTI Léotrim	R3
MATHIEU Tom Elie	R3
CLAVEAU Hugo	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe B

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BUSTREAU Théophile	R2
LE BASTARD Julien	R3
CALVO Gaëtan	R3
PEREZ Iban	R3
CHABOSSEAU Hugo	R3
GROCQ Tanguy	R3
RIBETTE Antoine	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

LARIVET Milan	Arrêt
---------------	-------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe C

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
HIRIGOYEN Yonn	R2
MARIZ Lorenzo	R3
LEITE Louis	R3
EL KHIDRI Zakaryae	R3
POEYDEMENGÉ Clément	R3
DIAS GUINET Adrien	R3
DUGOUJON Nathan	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

LHUILIER Pierre Martin	R2 - rapport complémentaire
PLA Taliésyn	R3 - saison gelée

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe 1

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ANGIBAUD Jérôme	R2
TROUVE Fabien	R2
BOUCHET Albert	R3
VANWINSBERGHE Benoît	R3
NKAMBA NZINGA Dagit	R3
BROSSEAU Jérémy	R3
GALLAS Anthony	R3
AGNESE Alexandre	R3
ABIDERRAHMANE Abderazak	R3
LOUIS EUGENE Laurent	R3
METAIS Kévin	District
VERDON Charly	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

BRAMOULLE Mathieu	R3 - saison gelée
GINGREAU Stéphane	R3 - saison gelée
TERRADE Yann	District à sa demande

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe 2

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
POTIER Jérôme	R2
VESSOT Serge	R2
BARTOLOMUCCI Silvio	R3
GRELIER Mathieu	R3
AZOUAGH Najib	R3
DIALLO Mamadou	R3
GANDAIS Anthony	R3
GUITTON Nicolas	R3
AUDIER Paul	R3
CONDULET Mihai	District
GAURY Jordan	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

DELERUE Dimitri	En instance
GERMANAUD Baptiste	En instance
BLANCHARD Arnaud	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe 3

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BENAID Mohammed	R2
HADDOU Kadder	R2
GASSANT Johnson	R3
BRICE Steevens	R3
DUCLOSSON Olivier	R3
GANDOIS BADJI Mathieu	R3
ZAPPELINI Mickaël	R3
PIPIER Julien	R3
BOUGRINI Youssef	R3
ASTIER Laurent	R3
BELDJILALI Saïd	R3
DHEMNI Adel	R3
DOS SANTOS Patrick	District
SIRAT Daniel	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

MESSAOUDENE Kader	R3 - saison gelée
MADI ABDOU Zaou El Hak	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe 4

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
RABOISSON Jonathan	R2
RAHIMI Saïd	R2
PETIT Nicolas	R3
CHANTAL Maxime	R3
GODINEAU Alexandre	R3
LESSENOT Sylvain	R3
ECH CHARRAT Mohamed	R3
N JIKAM Jules	R3
LYAZIDI Camille	R3
ARANDA Sandy	R3
DAHAN Marouane	R3
BODIAN Amadou	R3
OUFRASSI Zakaria	District
LABBEE Lionel	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

MARQUET Quentin	District à sa demande
-----------------	-----------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 - Groupe 5

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
AYATE Hamid	R2
JOUVENOT Joan	R2
MARION Yohan	R3
BAREA ESPANA Mickaël	R3
LANGLADE Aurélien	R3
N DIATH Moussa	R3
BUTEZ Jean-Pierre	R3
KOHLER Mathieu	R3
DAUBA Didier	R3
REKAL Hamza	District
IGOZOUL Abdelaziz	District

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

PLANQUE Rémy	District à sa demande
BASSENE Souleymane	Arrêt
LE TORTOREC Cédric	Arrêt
ROBINEAU Tanguy	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES REGIONAL 3 Féminines

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
DEMENE Anaïs	R3
MUNOZ Marion	R3
NIERICHLO Emeline	R3
POUBLANC Angèle	Cand FFE3

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

PLA Olympe	R3 - saison gelée
------------	-------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 1 FFF - Groupe A

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
MORISSON Jordan	AAR1 FFF
AIT SAID Idir	Cand AF3
GRELLIER Julien	AAR1 FFF
HERGAULT Paul	AAR1 FFF
JEANNOT Jean-Philippe	AAR1 FFF
LAMONTAGNE Jean-Christophe	AAR1 FFF
DESFACHELLES Romain	AAR1 FFF
PALLARUELO Teddy	AAR1 FFF
DUVAL Aymeric	AAR1 FFF
REY Nicolas	AAR1

LES ARBITRES APPARAISSENT PAR GROUPE D'AFFECTATION 2025/2026

CAMARINHA Rui	AAR1 FFF - saison gelée
DESTRUHAUT Patrick	AAR1 FFF - saison gelée

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 1 - Groupe B

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
MOGUEN Christian	AAR1 FFF
LORANDIN Anthony	AAR1
TAMISIER Nicolas	AAR1
PAQUEREAU Stéphane	AAR1
SOUDANI Tayeb	AAR1
PALMIER Sébastien	AAR1
GICQUEAU Frédéric	AAR2

LES ARBITRES APPARAISSENT PAR GROUPE D'AFFECTATION 2025/2026

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 1 - Groupe C

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ZAIDY Saad	AAR1 FFF
CAMONTES Thomas	AAR1
LAMARE Nicolas	AAR1
EL HASSAK Adil	AAR1
DAUSSEING Laurent	AAR1
LEITE André	AAR1
CHAGRA Ahmed	AAR2

LES ARBITRES APPARAISSENT PAR GROUPE D'AFECTATION 2025/2026

ZIAD Hassan	AAR1 - saison gelée
-------------	---------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTES REGIONAL 1 Féminines

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
RABEAU BONHOMME Maureen	AAR1
NIERICHLO Ingrid	AAR1 - saison gelée
JALLAT Marina	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 2 - Groupe A

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
CHAIGNE Sébastien	AAR1
ASRIH Foad	AAR2
ABID Houari	AAR2
MARCOMBE Guillaume	AAR2
KECHAD Ahmed	AAR2
SOW Mohamadou	AAR2
MARQUES Carlos	AAR2
SAMARITANO Fabrice	AAR2
DEVOS Mikaël	AAR2
BERTHONNEAU Steevens	AAR2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

BOURSEAU Lucas	AAR2 - saison gelée
----------------	---------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 2 - Groupe B

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
COURTADIOU Thibault	AAR1
DERDOUCHE Mohamed	AAR2
RICHARD Stéphane	AAR2
GALICHET Thibault	AAR2
DESCHAMPS Joris	AAR2
BRUN Christopher	AAR2
EPAIN Loïc	AAR2
LEPROUST Théo	AAR2
ROUSSEAU Mathieu	AAR2
EL GHOUl Abdenour	AAR2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

BOUZIDI Adrien	AAR2 - saison gelée
----------------	---------------------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 2 - Groupe C

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
FOUGEU Arnaud	AAR1
GUIMARD Christophe	AAR2
AMASMIR Saïd	AAR2
OUEDRAOGO Aboubacar	AAR2
ABID Djaoued	AAR2
RICHOMME Pierre	AAR2
BELLANDI Eric	AAR2
GLAUNEZ Jean-Luc	AAR2

LES ARBITRES APPARAISSENT DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT 2025/2026

SECK IBRAHIM Kenzo	AAR2 - saison gelée
AMMARI Jamal	District à sa demande

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES ASSISTANTES REGIONAL 2 Féminines

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
MEYER Laure	Cand AFFE2
FARNIER Soline	AAR2
GINDRAU Lisa	AAR2
LAFARGE Barbara	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

PASSERELLE JAR => R3 - 2024/2025

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BEBOT Mattéo	R3
BUYUKBEKTAS Yasin	JAR Passerelle R3
DA COSTA Rémi	R3
HENRI Lilian	R3
MARTIN Mattéo	JAR Passerelle R3

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

TEYTAUD Tom	Arrêt
-------------	-------

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

PASSERELLE JAR => R3 - 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ABDOU Abraham	R3
AGUINET BERRUTO Rémi	R3
BOUSQUET Jean	R3
DE VOLDER Hugo	JAR Passerelle R3
EL KHIDRI Mohammed	JAR Passerelle R3
GAUTREAU Julien	Retour District
HOUIS Eloan	R3
JOUDIOU Vladimir	JAR Passerelle R3
LASMARRIGUES Alexia	Candidate R3
NEDELEC Baptiste	JAR Passerelle R3
VERON Tyméo	R3

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

JEUNE ARBITRE REGIONAL - 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
AIT SAID Aylan	JAR
AIT SAID Ewen	JAR
AIT SAID Sehan	Cand JAF - SSFA Limoges
ALMEIDA Tiago	JAR
BERTOU Eloy	JAR
BLONDEL Alan	JAR
BOR Musa	JAR
BORDRON Adèle	JAR Passerelle AAR2
BOUTIN Adrien	Cand JAF LFNA
CHABERNAUD Maxence	JAR
COUTANT VAMBERT Lorick	JAR
DAHMAN Mohamed	Cand JAF LFNA
DAVID Erwan	Cand JAF - SSFA Niort
EL HAMDANI Aniss	JAR
FONTAINE Jules	JAR
GABANA Lilian	JAR
GOMEZ Jules	JAR
GRANGER Nolan	JAR
GUIMAUD Mathys	JAR
HUOT NOTAT Marco	Cand JAF LFNA
JAUQUET Raphaël	JAR
KUJOWSKI François	JAR
LABADIE Charlie	JAR
LACOTE Camille	JAR
LAMEAUX Arthur	JAR
LE DEVEHAT Théo	Cand JAF - SSFA Mérignac
LE FLOCH Arnaud	JAR
LEZE Delphine	JAR
LOUEDEC Kyviann	JAR
MARIAUD Simon	JAR
MERZEAU Manon	JAR
PINARD Marwane	JAR
RAGEAU Romane	JAR Passerelle R3
RIGAUD Kévin	JAR
RIGAUD Kylian	JAR
ROBIN Joé	JAR
ROLLAND Arthur	Retour District
TAMBAC Denis	JAR
YAZAR Arda	JAR

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

BOURGADE Thibault	JAR - saison gelée
LEBOULLENGER Maxence	JAR - saison gelée
MORISSET LE DUGOU Antonin	JAR - saison gelée
VALOT LHEUREUX Enora	Cand JAFFE - départ autre Ligue

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

ARBITRES FUTSAL R1

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ABID Djaoued	Futsal R1
BEN MABROUK Karim	Futsal R1
BOUBNAN Badr	Futsal R1
BUTEZ Jean-Pierre	Futsal R1
COGULET Nicolas	Futsal R1
DERGUTI Léotrim	Futsal R1
DUVAL Aymeric	Futsal R1
GHAZOUANI Rémy	Futsal R1
GUIMARD Christophe	Futsal R1
LAMOUREUX Christophe	Futsal R2
LESAUVAGE Franck	Futsal R1
MANAA Mahdi	Futsal R1
MARQUET Quentin	Futsal R1
OUEDRAOGO Aboubacar	Futsal R1
PLAINCHAMP David	Futsal R1
ROSE Philippe	Cand FFU2
WOJTKO Didier	Futsal R1
TAMISIER Nicolas	Arrêt

ARBITRES FUTSAL R2

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
GIRAUD Axel	Futsal R2
SAMARITANO Fabrice	Futsal R2
DAUSSEING Laurent	Arrêt

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS ARBITRES REGIONAL 3 - Saison 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
AFKIR Abdellatid	R3
BARRY Maguette	R3
BISSIRIEIX Mike	R3
CELEREAU Florian	R3
CENBER Berkan	R3
DA CUNHA Anthony	R3
DARAN Sylvain	R3
DELMAS Benjamin	R3
DEMASSIEUX Alexandre	R3
DRAKE BROCKMAN Alan	R3
DROINEAU Julien	R3
EL ASSALI Abdelilah	R3
EL BEDOUI Habib	R3
HEE François	R3
KALKAS Ali	R3
KARACA Hakan	R3
KOÇAK Ferhat	Retour District
LAFOUGAT Thibault	R3
MAINGUENEAU Jonathan	R3
PAIN Sébastien	R3
TLEMSANI Aymane	R3
VAUQUELIN Romain	R3
VERGNON Raphaël	R3

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

CANDIDATE ARBITRE REGIONAL 3 - Saison 2025/2026

Examen mi-saison Janvier 2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
PERROGON Chloé	Départ autre Ligue

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 2 - Saison 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BOUBAD Az Eddine	AAR2
BRUN Loanna	AAR2
GAUTIER Sarah	A revoir saison 26/27
HEBERT Guillaume	AAR2
KARZAZI Abdellatif	AAR2
LAGOUARDETTE Romain	A revoir saison 26/27
MANNA Mahdi	AAR2
OUVRARD Dominique	AAR2
PUTREGAI Alexandru	AAR2
RAYMOND Loïck	AAR2
THIRANT Manon	AAR2
SEMCZYSZYN Frédéric	Retour District

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

CANDIDATE ARBITRE ASSISTANTE REGIONAL 2 - Saison 2025/2026

Examen mi-saison Janvier 2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
SERTILLANGE Fabienne	A voir saison 2026/2027

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS JEUNE ARBITRE REGIONAL - Saison 2025/2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ALMEIDA Mattin	JAR
AMORENA GOROSURRETA Gabin	JAR
ANICETO David	JAR
BALAS Anouk	JAR
CORROYER Jimmy	JAR
DANDI Thomas	JAR
FAGLIN MONTERO Ilan	JAR
FOURCADE Laura	JAR
GARCIA Pablo	JAR
KAHOUL Yanis	JAR
LATRY Benjamin	JAR
LECENES Kirill	JAR
LEGRAND Mathis	JAR
LEVEAU Raphaël	JAR
MADEUX Théotime	A revoir saison 26/27
MAITRE Robin	JAR
MONGABURE Théo	JAR
STYNS Lucas	JAR
THOUVENIN Paul	JAR
MOMPEAN TOISON Xavier	Arrêt

CANDIDATS JEUNE ARBITRE REGIONAL - Saison 2025/2026

Examen mi-saison Janvier 2026

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BRANTE EBLE Thimoté	JAR
EVAIN Elliott	JAR
MINGUET Simon	JAR
O'BRIEN Gaston	JAR
PAIREAU Julien	JAR
RABIN Arthur	JAR
TRABICHET Mathéo	JAR

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS ARBITRES REGIONAL 3 - Saison 2026/2027

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
AMMARI Jamal	Cand terrain 26/27
BACO Anfane	Cand terrain 26/27
BIGOT Jean-Christophe	Cand terrain 26/27
BOUSBAA Mounir	Cand terrain 26/27
CHALUS Frédéric	Cand terrain 26/27
COUTURE Raphaël	Cand terrain 26/27
DANSOT Anthony	Cand terrain 26/27
DARBON Alexandre	Cand terrain 26/27
DIALLO Alpha Bappa	Candidature non retenue
EL BECHARI EJJEBELI Moussa	Cand terrain 26/27
ELIE Dimitri	Cand terrain 26/27
FAYARD Pierrick	Cand terrain 26/27
FEKROUN Inel	Cand terrain 26/27
GHAZOUANI Rémy	Cand terrain 26/27
GIRY Alexandre	Cand terrain 26/27
HARDY Benoît	Cand terrain 26/27
LANDRY Maxime	Cand terrain 26/27
LE MAU Quentin	Cand terrain 26/27 *
MARTEAU Alexandre	Cand terrain 26/27
PILLOT Loïc	Cand terrain 26/27
TUNCER Ali	Cand terrain 26/27
VAPILLON Jérémie	Cand terrain 26/27
VIEIRA Mathieu	Cand terrain 26/27

* sous réserve de réussite au test physique

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS ARBITRES ASSISTANTS REGIONAL 2 - Saison 2026/2027

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
ARSLAN Semih	Cand terrain 26/27 *
DA SILVA Alex	Cand terrain 26/27 *
FOURNIER Fabien	Cand terrain 26/27
GHALLOUSSI Mélissa	Candidature non retenue
OLIVEIRA DE SOUSA Tiago	Cand terrain 26/27
REYNE Charly	Cand terrain 26/27
ROCHET Matthias	Cand terrain 26/27 *
SEMCZYSZYN Frédéric	Cand terrain 26/27 *
TIGOULET Ludovic	Cand terrain 26/27
VEZIEN Andy	Cand terrain 26/27
VIGNERON Coralie	Cand terrain 26/27

* sous réserve de réussite au test physique

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS JEUNE ARBITRE REGIONAL - Saison 2026/2027

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
AUDEBERT Andrews	Cand terrain 26/27
BALLION Axel	Cand terrain 26/27
BAUW Paul	Cand terrain 26/27
CASABONNE ANGLA Théo	Cand terrain 26/27
COUTURAS Hugo	Cand terrain 26/27
DURIEZ Thomas	Candidature non retenue
EL HASSAK Sami	Cand terrain 26/27
FARGALLO GATEL Eloan	Cand terrain 26/27
GERBAUD Robin	Cand terrain 26/27
GHEZI Antoine	Cand terrain 26/27
GONCALVES Mathis	Cand terrain 26/27
LAQUAIS Maël	Cand terrain 26/27
MARLOIS Antoine	Candidature non retenue
MOUKINE BILLAH Anas	Cand terrain 26/27 *
PRADON JARRY Soren	Cand terrain 26/27
PUYDEBOIS Mathis	Cand terrain 26/27
RIBES Maël	Cand terrain 26/27
SACKO Bakari	Cand terrain 26/27

* sous réserve de réussite au test physique

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

CANDIDATS ARBITRES FUTSAL REGIONAL 2 - Saison 2026/2027

NOM Prénom	Affectation 2026/2027
BORNERT Maxime	Candidat Futsal R2 *
COURTADIOU Thibault	Candidat Futsal R2 *
DENIS Cyrille	Candidat Futsal R2 *
EZZINE Sofien	Candidat Futsal R2 *
IGOUZOUL Abdelaziz	Candidat Futsal R2 *
NAHUM Kéin	Candidat Futsal R2 *

* sous réserve de réussite au test physique

LES ARBITRES SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

Budget prévisionnel 2026/2027

Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

CHARGES		Prévisions 2026/2027
601	ACHATS STOCKES	250 000
603	VARIATION DE STOCK	70 000
604	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	
60423	STAGES - PRESTATIONS ET FORMATEURS	110 000
605	MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-
606	ACHATS NON STOCKES FOURNITURES	280 000
6068	ACHATS D'EQUIPEMENTS (Ballons...)	100 000
607	ACHATS DE MARCHANDISES (Tablettes...)	21 000
60	ACHATS	831 000
612-613	LOCATIONS - CREDITS BAUX	320 000
615	ENTRETIENS - REPARATIONS	150 000
616	ASSURANCES	93 000
618	DIVERS (documentation, abonnements)	83 000
61	SERVICES EXTERIEURS	646 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR	163 000
622	PRESTATAIRES - HONORAIRES	360 000
623	PUBLICATION - IMPRIMES	15 000
624	TRANSPORTS DE BIENS	300
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	800 000
626	FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	35 000
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	10 000
628	FRAIS DIVERS	10 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 393 300
63	IMPOTS ET TAXES	383 000
631100	Dont Taxe sur les salaires	280 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	4 600 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	40 000
657	SUBVENTIONS ACCORDEES	1 660 000
6581	DROITS ET COTISATIONS FFF	690 000
6584	ASSURANCES LICENCIES	515 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 907 000
66	CHARGES FINANCIERES	30 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	700 000
TOTAL DES CHARGES		11 490 300
EXCEDENT		

[illegible]

TARIFS GENERAUX 2026-2027

1 - COTISATIONS (suivant niveau équipe 1)	2026/2027
Cotisation FFF (pour tout niveau confondu)	60,00 €
Compétitions NATIONALES	371,00 €
Compétitions REGIONALES - R1, R2, R3	333,00 €
Compétitions FEMININES NATIONALES et REGIONALES	221,00 €
Compétitions DISTRICTS - D1, D2, D3	217,00 €
Compétitions DISTRICTS - D4, D5, D6	187,00 €
Compétitions DISTRICTS - Clubs de jeunes	121,00 €
Compétitions FEMININES DISTRICTS	116,00 €
Compétitions FOOT-ENTREPRISE	116,00 €
Compétitions FOOT-LOISIR, FUTSAL, BEACH SOCCER, e-Foot	60,00 €
Membre individuel (prix licence dirigeant)	31,00 €
Caution nouveau Club (remboursée après 3 saisons)	426,00 €
Acompte sur licences nouveau Club	497,00 €
2 - DROITS D'ENGAGEMENT	
<u>CHAMPIONNATS</u>	
Régional 1	187,00 €
Régional 2	160,00 €
Régional 3	136,00 €
Seniors Féminines	50,00 €
Foot-Entreprise	50,00 €
Futsal	50,00 €
Jeunes Régionaux (masculins et féminins)	62,00 €
Jeunes Régionaux - U13	39,00 €
<u>COUPES REGIONALES</u>	
Coupe Nouvelle-Aquitaine SENIOR Garçons clubs de Ligue	62,00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine SENIOR Garçons clubs de District	49,00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine et Challenge JEUNES Garçons	29,00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines toutes catégories	25,00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Foot-Entreprise	24,00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal	24,00 €
3 - PART SUR RECETTE (cf REGLEMENT FINANCIER DES COUPES)	

TARIFS GENERAUX 2026-2027

COUPE DE FRANCE

1er tour	19,00 €
2ème tour	24,00 €
3ème tour	48,00 €
4ème tour	61,00 €
5ème tour	85,00 €
6ème tour	119,00 €

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

1er tour	19,00 €
2ème tour	19,00 €
3ème tour	24,00 €
4ème tour	24,00 €
5ème tour	36,00 €
6ème tour	36,00 €
7ème tour	36,00 €
8ème tour	36,00 €
1/16 de finale	61,00 €
1/8 de finale	61,00 €
1/4 de finale	61,00 €
1/2 de finale	61,00 €

4 - FORFAITS

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIOR (MASCULIN ET FEMININ)

1 ^{er} forfait avant les 3 dernières rencontres	228,00 €
2 ^{ème} forfait avant les 3 dernières rencontres	344,00 €
3 ^{ème} forfait et forfait général avant les 3 dernières rencontres	572,00 €
1er forfait dans les 3 dernières rencontres	914,00 €
2ème forfait dans les 3 dernières rencontres	914,00 €
3ème forfait dans les 3 dernières rencontres	914,00 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

1 ^{er} forfait avant les 3 dernières rencontres	91,00 €
2 ^{ème} forfait avant les 3 dernières rencontres	181,00 €
3 ^{ème} forfait et forfait général avant les 3 dernières rencontres	343,00 €
1er forfait dans les 3 dernières rencontres	343,00 €
2ème forfait dans les 3 dernières rencontres	343,00 €
3ème forfait dans les 3 dernières rencontres	343,00 €

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

1 ^{er} forfait avant les 3 dernières rencontres	114,00 €
2 ^{ème} forfait avant les 3 dernières rencontres	172,00 €
3 ^{ème} forfait et forfait général avant les 3 dernières rencontres	286,00 €
1er forfait dans les 3 dernières rencontres	457,00 €

TARIFS GENERAUX 2026-2027

2ème forfait dans les 3 dernières rencontres	457,00 €
3ème forfait dans les 3 dernières rencontres	457,00 €

COUPES NATIONALES SENIOR (tours régionaux)

Forfait 1er Tour	64,00 €
Forfait 2nd Tour	128,00 €
Forfait 3ème Tour	192,00 €
Forfait 4ème Tour	256,00 €
Forfait 5ème Tour	320,00 €
Forfait 6ème Tour	384,00 €

COUPES REGIONALES SENIOR

Forfait 1er Tour	64,00 €
Forfait 2nd Tour	128,00 €
Forfait 3ème Tour	192,00 €
Forfait 4ème Tour	256,00 €
Forfait 5ème Tour	320,00 €
Forfait 6ème Tour	384,00 €
Forfait 7ème Tour	448,00 €
Forfait à partir des 1/4 de finales	3 485,00 €

COUPES NATIONALES JEUNES (tours régionaux)

Forfait 1er Tour	32,00 €
Forfait 2nd Tour	64,00 €
Forfait 3ème Tour	96,00 €
Forfait 4ème Tour	128,00 €
Forfait 5ème Tour	160,00 €
Forfait 6ème Tour	192,00 €

COUPES REGIONALES JEUNES

Forfait 1er Tour	32,00 €
Forfait 2nd Tour	64,00 €
Forfait 3ème Tour	96,00 €
Forfait 4ème Tour	128,00 €
Forfait 5ème Tour	160,00 €
Forfait 6ème Tour	192,00 €
Forfait 7ème Tour	224,00 €
Forfait à partir des 1/4 de finales	3 485,00 €

5 - ARBITRES

Indemnité kilométrique (barème FFF par km aller/retour)	0,447 €
Minimum à percevoir (60 km aller / retour)*	26,82 €

* négociations FFF/ Bureau de Ligue / Arbitres

Championnat R1 SENIORS - Centre	68,00 €
Championnat R2 SENIORS - Centre	55,00 €
Championnat R3 SENIORS - Centre	49,00 €

TARIFS GENERAUX 2026-2027

Championnat R1 SENIORS - Assistants	50,00 €
Championnat R2 SENIORS - Assistants	45,00 €
Championnat R3 SENIORS - Assistants	41,00 €
Championnats R1 et R2 FEMININES - Assistants	41,00 €
Championnats FUTSAL R1	45,00 €
Championnats FUTSAL R2	40,00 €
Championnats Régionaux U18 à U15 - Centre	39,00 €
Championnats Régionaux U18 à U15 - Assistants	31,00 €
Championnats Régionaux U14 et U13 - Centre	35,00 €
Championnats Régionaux U14 et U13 - Assistants	31,00 €
Coupes NATIONALES (tours régionaux) et REGIONALES - Centre	45,00 €
Coupes NATIONALES (tours régionaux) et REGIONALES - Assistants	39,00 €
Coupes NATIONALES et REGIONALES (Jeunes jusqu'aux U18) - Centre	39,00 €
Coupes NATIONALES et REGIONALES (Jeunes jusqu'aux U18) - Assistants	31,00 €
Plateau FUTSAL (forfait - Pas d'indemnité km)	81,00 €
Tournoi Seniors - Forfait par jour	59,00 €
Tournoi Jeunes - Forfait par jour	42,00 €
Matches amicaux (cf formulaire de déclaration)	
Indemnité manifestations organisées par LFNA	27,00 €

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve - Réclamation avant match	39,00 €
Réserve - Réclamation après match - Art 187 des RG de la FFF	85,00 €
Demande d'évocation	46,00 €
Opposition à changement de club	26,00 €
Frais de dossier - Appel Ligue	119,00 €
Frais de dossier - Appel Disciplinaire	119,00 €
Forfait déplacement CRTIS pour classement Eclairage	84,00 €
Forfait déplacement CRTIS pour classement Terrain	125,00 €

7 - AMENDES

TARIFS GENERAUX 2026-2027

Licences DIRIGEANTS - Non respect article 3 RG LFNA, par dirigeant manquant	62,00 €
Absence A.G. - Clubs Nationaux	188,00 €
Absence A.G. - Clubs Régionaux	138,00 €
Absence A.G. - Clubs Départementaux	72,00 €
Absence A.G. - Clubs Foot-Entreprise, Foot-Loisir et Futsal	72,00 €
Feuille de match informatisée non transmise	29,00 €
Défaut d'enregistrement de résultat	16,00 €
Licence manquante	30,00 €
Non réponse à une convocation de commission régionale	77,00 €
Non fourniture de renseignements demandés par la LFNA	20,00 €
Non envoi de rapport demandé	46,00 €
Non réponse à une sollicitation CR CONTRÔLE DES MUTATIONS	46,00 €
8 - AMENDES DISCIPLINAIRES	
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	17,00 €
2ème Avertissement	20,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	34,00 €
Suspension de 1 match à 4 matchs	45,00 €
Suspension de 5 matchs	105,00 €
Suspension de 6 matchs	164,00 €

TARIFS GENERAUX 2026-2027

A partir du 7ème match de suspension

(100 € en plus par match supplémentaire, limité à 1 000 €)

119,00 €

9 - SANCTIONS FINANCIERES POUR FAITS GRAVES

Le tarif des sanctions financières ci-dessous, correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu graves pouvant mettre en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

Ø Art 13.1 Règlement disciplinaire FFF :

Suspension pour Brutalités ou Coups n'occasionnant pas de blessure ou entraînant une blessure constatée par certificat médical sans incapacité temporaire de travail de 500 € à 1000€.

500 €
à
1 000 €

Ø Art 14.1 Règlement disciplinaire FFF :

Suspension pour Brutalités ou Coups occasionnant une blessure constatée par certificat médical entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours de 1000 € à 5000€.

1 000 €
à
5 000 €

Ø Art 13.2 Règlement disciplinaire FFF :

Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) Supérieure à 8 jours de 5000€ à 10000€

5 000 €
à
10 000 €

Ces trois sanctions financières, indépendamment des sanctions disciplinaires qui seront prononcées par les commissions compétentes, pourront être assorties d'un sursis dans le cas où le club apporterait la preuve de la révocation définitive du licencié responsable des faits reprochés par lettre recommandée avec AR.

10 - STATUT DES EDUCATEURS ET DES JEUNES

Infraction au Statut Fédéral des Educateurs en REGIONAL 1 (par match)

170,00 €

Infraction au Statut Fédéral des Educateurs en REGIONAL 2 (par match)

85,00 €

Infraction au Statut Régional des Educateurs en REGIONAL 3 (par match)

85,00 €

Absence à recyclage éducateur

145,00 €

Absence par journée obligatoire Responsable Technique Jeune (RTJ)

157,00 €

Infraction au Statut des jeunes (par défaut d'obligation) - Article 8 des RG LFNA

120,00 €

11 - STATUT DE L'ARBITRAGE (cf. tarif FFF)

1^{ère} Année d'infraction

REGIONAL 1

180,00 €

REGIONAL 2

140,00 €

REGIONAL 3

120,00 €

2^{ème} Année d'infraction : Amende DOUBLEE

x 2

3^{ème} Année d'infraction : Amende TRIPLEE

x 3

4^{ème} Année d'infraction : Amende QUADRUPLEE

x 4

TARIFS GENERAUX 2026-2027

12 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres et salariés (km A/R)	0,447 €
Indemnité de repas membres élus, des commissions	24,00 €
Indemnité de nuitée HOTEL PROVINCE	90,00 €
Indemnité de nuitée HOTEL REGION PARISIENNE	150,00 €
Equipes dans les compétitions - Km Aller (Coupes, Caisses de péréquation)	1,20 €